

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.28 Avenant au Contrat d'Entretien de l' Ecole Primaire.doc

L'an deux mille treize et le douze août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 8 août 2013

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, , Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI,

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT,

Absents excusés : Mrs Michel RODEL, Eric CLO, Franck DENOLLY et Madame Annick MOURARET

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Franck DENOLLY à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Michel RODEL à Didier GERIN

Pouvoir d'Eric CLO à Sylviane VANEL

Secrétaires de séance : Guy BATTAGLINI et Michel CROS

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires présente un avenant au contrat signé le 30 juillet 2012 avec l'entreprise Nettoyage et Maintenance de St-Maurice l'Exil ; prestataire de services à l'école primaire. Cet avenant prendra effet au 1 septembre 2013.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE de valider l'avenant avec l'entreprise Nettoyage et Maintenance,
Donne pouvoir à Monsieur le Maire par intérim pour signer l'avenant au contrat qui
prendra effet au 1 septembre 2013.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Premier Adjoint

Maire par intérim

Didier GERIN

